



**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT DES VEHICULES A SOLWASTER**

La Bourgmestre,

- Vu la demande introduite en date du 30/07/2025 par Monsieur Jean-Philippe GREGOIRE (0496/803019) jpgregoire@gmx.net quant à l'organisation du trail des Nutons dans le village de Solwaster le 04/10/2025;
- Attendu que le parking de la salle au centre de Solwaster sera occupé par cette manifestation;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle loi communale
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles L1133-1° et L1133-2
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière

ARRETE:

- Art 1** Du 03/10/2025 à 08h00 au 04/10/2025 à 22h00, le stationnement sera interdit, excepté organisateur dans le parking de la salle des fêtes de Solwaster. (signaux E1 + excepté organisateur).
Le 04/10/2025 de 08h00 à 22h00, la circulation sera interdite chemin de la Frise excepté riverain et organisateur
- Art 2** Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par une signalisation **conforme déposée par les service des travaux et mise en place et retirée par l'organisateur sous son entière responsabilité.**
- Art 3** Les organisateurs seront tenus d'avertir les riverains de leur manifestation.
- Art 4** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi
- Art 5** Expéditions de la présente seront transmises:
- o à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
 - o à Monsieur le Directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
 - o au Major GREGOIRE, Cdt de la zone de Secours n°4,
 - o à notre service des Travaux, + ouvriers@jalahay.be
 - o à notre police locale,
 - o au demandeur

Jalahay le 23/09/2025
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

